

Contrat

VINS DE VIGNERON LOCAL

Contenu du contrat :

Le présent contrat règle les modalités de vente entre le producteur de vins François TREMBLAY, Domaine du Pavillon et les consommateurs, membres de l'AMAP les GUMES (cotisation de 5€ à l'AMAP).

Ce contrat concerne une livraison unique, prévue le 17 décembre 2021

Les distributions :

Les distributions auront lieu le vendredi au boulodrome de la Noé Cottée de St Sébastien de 18h00 à 19h30

Les Produits :

Le Garde Bœuf : vin blanc sec, cépage melon de bourgogne, millésime 2020

Le Murin à moustaches : vin rouge, cépage Cabernet franc, millésime 2020

Jus de raisins : cépage cabernet (pas très sucré en bouche)

Le producteur :

S'engage à fournir le vin des parcelles en conversion bio lors de la livraison du 17 décembre 2021 suivant les quantités et aux tarifs sur le bon de commande au verso.

L'adhérent : Je m'engage à :

-Respecter la charte des amap et par mon statut de membre, au règlement intérieur de l'AMAP les Gumes (document consultable sur le site de l'AMAP)

-Venir prendre mes produits ou les faire récupérer par une personne de mon choix. Les colis non retirés à la fin de la distribution seront perdus et non remboursés.

-Payer la commande indiquée au verso, pour un montant total de =euros.

-Etre à jour de ma cotisation à l'AMAP les Gumes (5,00€ pour 2022).

-Faire le règlement par chèque à l'ordre de « François TREMBLAY »

Fait à Saint SEBASTIEN sur Loire

Le/...../.....

L'adhérent :

Adresse :

Tél :

Mail :

Signature :

Producteur :

François TREMBLAY

Domaine du Pavillon

Adresse : 10 route du Pavillon

49 270 La Varenne Orée d'Anjou

Tél: 06 89 84 36 20

Mail: francois.tremblay@hotmail.fr

Signature :

